

Le Pont

entre la Ville et les citoyens

Volume 4, numéro 3, 29 avril 2019

Journée de l'arbre, le dimanche 26 mai

Le Comité d'embellissement/environnement de la Ville de Pont-Rouge tiendra sa Journée de l'arbre le dimanche 26 mai 2019, de 9 h à 12 h dans le stationnement arrière de la Place Saint-Louis.

Comme à chaque année, en collaboration avec l'Association forestière des deux rives (AF2R), des arbres seront offerts **GRATUITEMENT** aux citoyens de la Ville de Pont-Rouge sur présentation d'une preuve de résidence.



- ✓ Plusieurs essences d'arbres seront disponibles.
- ✓ Premier arrivé, premier servi!
- ✓ Limite d'un arbre par résidence.

Soyez informés des nouveautés qui vous attendent cette année en suivant la page Facebook de la Ville de Pont-Rouge ou en consultant le site Web ville.pontrouge.qc.ca.

La Journée de l'arbre est une belle occasion de contribuer à l'embellissement de notre ville et de votre résidence.

Abris d'hiver temporaires et clôtures à neige : date limite reportée

En raison de la neige restante au sol, les abris d'hiver temporaires (« tempo ») et les clôtures à neige seront exceptionnellement tolérés jusqu'au 21 mai.

Cette année, les citoyens bénéficieront de quelques semaines supplémentaires pour procéder à l'enlèvement des abris d'hiver temporaires et des clôtures à neige, qui habituellement doit être réalisé au plus tard le 1^{er} mai.

Pour ce qui est des abris d'hiver temporaires, ils doivent être entièrement

démantelés, c'est-à-dire que toutes les composantes de ceux-ci doivent être enlevées, tant au niveau de la structure que du recouvrement. Vos abris « tempo » ne peuvent être laissés assemblés d'aucune façon sur votre propriété et leurs composantes doivent être rangées à l'abri des regards.

Pour plus d'informations, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 418 873-4481.

La saison hivernale est enfin terminée!

Le printemps étant maintenant bien installé, la Ville tient à souligner le travail de tous les employés des travaux publics qui ont été chargés de déneiger le réseau routier et les trottoirs cet hiver. Avec plus de 300 cm de neige reçus, l'ampleur de la tâche était colossale. Nous tenons aussi à remercier les citoyens pour leur collaboration vis-à-vis les opérations de déneigement. Nous sommes conscients que l'hiver a été rude pour tous.

L'importance d'avoir en main un permis avant le début de vos travaux résidentiels

Est-ce que je dois obtenir un permis ou un certificat d'autorisation pour effectuer mes travaux? Cette question revient souvent lorsqu'on effectue des modifications sur sa propriété. Voici quelques directives qui pourront vous éclairer à ce sujet.

Afin d'assurer le respect de la réglementation et des orientations de la Ville de Pont-Rouge en matière d'aménagement du territoire, toutes personnes désirant procéder à des travaux sur sa propriété doit préalablement obtenir un permis ou un certificat d'autorisation. L'émission d'un permis ou d'un certificat permet au demandeur d'être assuré de la conformité et de la légalité de ses travaux.

En respectant les normes lors de la réalisation de vos projets, vous évitez des complications qui pourraient survenir à la vente de votre propriété ou à l'émission d'un nouveau certificat de localisation. Vous épargnerez ainsi des délais ou des frais destinés à corriger des erreurs passées.

Signalons que différents renseignements et documents (plan, croquis, certificat de localisation, etc.) sont requis pour veiller à ce que vos travaux respectent les normes de la Ville en matière de zonage, de sécurité des personnes, de qualité de construction et d'architecture, de protection de l'environnement et de bon voisinage. Le contrôle effectué au moyen de l'émission de permis

favorise le développement d'un environnement urbain plus harmonieux et sécuritaire.

Les principaux travaux qui nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation sont :

- le déplacement, la démolition, la construction ou la rénovation (intérieure ou extérieure) d'un bâtiment principal;
- le déplacement, la démolition, la construction ou la rénovation (intérieure ou extérieure) d'un bâtiment complémentaire;
- le remplacement, la mise aux normes ou la construction d'une installation septique (traitement des eaux usées);
- le déplacement, la démolition, l'installation ou le remplacement d'une piscine, d'un spa et même d'une piscine gonflable;
- l'aménagement, la rénovation ou le démantèlement de clôtures, de haies, de murets ou de murs de soutènement;
- l'installation, la modification ou l'agrandissement d'une enseigne ou d'un panneau-réclame;
- le changement d'usage, la reconversion d'un bâtiment, l'ajout d'un usage accessoire, temporaire ou tout autre usage autre que l'habitation;
- l'abattage d'arbres ou la réalisation d'interventions forestières;



- l'aménagement ou l'agrandissement d'un espace de stationnement;
- le déplacement, la démolition, la construction ou la rénovation de tout élément en saillie (galerie, patio, marquise, etc.);
- toutes autres modifications apportées à votre terrain.

Tous les formulaires de demande de permis ou de certificats d'autorisation sont disponibles sur le site Web de la Ville. Vous y trouverez aussi les fiches d'information et les règlements en matière d'urbanisme. N'hésitez pas à consulter le ville.pontrouge.qc.ca.

Il est toujours possible de communiquer avec les inspecteurs municipaux pour obtenir de plus amples renseignements et pour vous accompagner dans le processus d'obtention de votre permis ou certificat d'autorisation. Vous pouvez joindre le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 873-4481 ou par courriel à info@ville.pontrouge.qc.ca.

Réglementation relative aux clôtures, murs de soutènement, murets et haies

Saviez-vous qu'il existe une réglementation régissant l'implantation et l'entretien des clôtures, des murs de soutènement, des murets et des haies sur les propriétés résidentielles de l'ensemble du territoire de la Ville de Pont-Rouge?

Avant de procéder à leur installation, les propriétaires doivent obtenir un permis auprès du Service de l'urbanisme. Au nombre des critères à respecter, mentionnons le choix des matériaux, car certains sont autorisés et d'autres prohibés, ainsi que les normes d'implantation (hauteur, distance et localisation). Le tableau ci-contre présente d'ailleurs certaines conditions à satisfaire.

L'entretien des clôtures et des haies

Selon la réglementation, les clôtures de bois ou de métal peintes ou teintes doivent être régulièrement entretenues de manière à éliminer les traces de

TYPE	HAUTEUR MAXIMALE AUTORISÉE		
	Cour / marge avant	Cours / marges latérales	Cour / marge arrière
Clôture	1,2 m	2,0 m	2,0 m
Haie	1,2 m	3,0 m	3,0 m
Muret	1,2 m	2,0 m	2,0 m

dégradation occasionnées par l'usure normale et la détérioration reliée à notre climat.

Quant aux haies, elles doivent être entretenues, au fil du temps, de façon à ne pas excéder la hauteur maximale permise et à ne pas empiéter sur l'emprise de rue. Une entente peut être également établie avec un voisin afin d'en assurer l'entretien.

Localisation

Rappelez-vous que les clôtures, les haies, les murets et les murs de soutènement doivent être construits à une distance minimale de 1,5 mètre de tout équipement d'utilité publique. De plus, vos ouvrages ne doivent jamais empiéter sur l'emprise de rue.

D'autres normes peuvent s'appliquer selon votre projet. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 418 873-4481.

Petit guide pour bien utiliser l'eau potable

Avec la belle saison, vient la tentation d'utiliser de l'eau pour faire fondre la neige, nettoyer son entrée de cour ou nettoyer les murs extérieurs de la maison par exemple.

Avant d'entreprendre l'un ou l'autre de ces travaux, il est nécessaire de s'arrêter et de réfléchir un instant à l'utilisation que nous faisons de l'eau potable. Cette eau qui est facilement à notre portée mérite d'être utilisée avec soin, car il s'agit d'une ressource collective et précieuse.

Afin de préserver cette ressource, la Ville de Pont-Rouge a précisé, par voie de règlement, les conditions qui en régissent l'utilisation sur notre territoire. Le tableau ci-dessous résume le contenu du règlement et pourra servir de référence.



Utilisation prévue	Sans permis	Permis requis (*)	Conditions particulières
Pour faire fondre la neige ou nettoyer une entrée de cours ou le pavage	Interdit en tout temps		
Remplissage d'une piscine existante	X	Pour plus d'un remplissage par année	- Autorisé une fois par année, en début de saison, entre minuit et 6 h. - Il est nécessaire d'obtenir un permis pour effectuer plus d'un remplissage par année.
Remplissage d'une nouvelle piscine		X	Autorisé entre minuit et 6 h, en ayant obtenu au préalable le permis de remplissage de piscine.
Régularisation du niveau d'eau d'une piscine existante	X		Autorisée entre minuit et 6 h.
Arrosage des pelouses Système d'irrigation automatique	X		Entre le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre, autorisé : - pour les résidences dont le numéro civique est pair, de 20 h à 23 h, les mardis, jeudis et samedis; - pour les résidences dont le numéro civique est impair, de 20 h à 23 h, les mercredis, vendredis et dimanches.
Traitement particulier de pelouses existantes ou arrosage de nouvelles pelouses Plantation de haies, d'arbres ou d'arbustes		X	- Tous les jours pendant 15 jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe. - Sans interruption, le jour de la pose de la tourbe.
Arrosage des fleurs, arbres, arbustes et jardins	X		Entre le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre, autorisé : Entre 18 h et 6 h sans excéder une période de 30 minutes. Il est obligatoire d'utiliser un pistolet arroseur à fermeture automatique.
Lavage d'auto	X		- Autorisé avec un pistolet arroseur à fermeture automatique. - Aucune eau ne doit s'échapper du boyau entre les lavages.
Lavage des murs extérieurs de maison		X	Au maximum 5 fois par année

(*) Les permis peuvent être obtenus à la réception de l'hôtel de ville. Soulignons que la Ville de Pont-Rouge se réserve le droit de ne pas émettre de permis en cas de pénurie d'eau.

En plus des situations décrites, mentionnons qu'il est interdit d'utiliser simultanément plus de deux boyaux d'arrosage par unité de logement résidentiel et d'y raccorder plus d'une lance ou d'un arrosoir.

Merci de nous aider à utiliser l'eau potable de façon responsable!

Collectes, bacs roulants et écocentres : informations importantes

Nous vous rappelons que le service de collectes des déchets, des matières recyclables et des matières organiques et compostables est assuré à Pont-Rouge par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf en collaboration avec la Ville.

Comme citoyens, vous pouvez influencer sur la propreté et la salubrité de l'environnement et, de ce fait, sur la qualité de vie de vos concitoyens.

Disposition des bacs roulants

Afin de faciliter la circulation sur la voie publique ainsi que les activités d'entretien de la Ville, il est nécessaire que vos bacs soient disposés, en tout temps, dans votre entrée de cour et non dans la rue. Les jours de collectes, vos bacs doivent être placés comme dans l'illustration ci-contre.

Retour de la collecte du bac brun

Pour la belle saison, la collecte des matières organiques compostables (bac brun) a lieu à chaque semaine dans votre secteur. Nous vous invitons à consulter le calendrier des collectes 2019, disponible sur le site Web de la Ville, pour connaître le jour de collecte qui vous est propre.

Disposition des meubles usagés et des encombrants

Nous vous demandons, par ailleurs, d'aller porter vos meubles usagés et vos encombrants à l'écocentre le plus près de chez vous. En aucun temps, ces rebuts

ne doivent être mis dans les conteneurs disposés sur le territoire de la Ville.

Veuillez noter que deux collectes d'encombrants sont offertes par la régie régionale, l'une au printemps et l'autre à l'automne. Comme la prochaine a lieu bientôt à des dates variables selon votre localisation

géographique, nous vous prions de consulter le calendrier des collectes 2019 disponible au ville.pontrouge.qc.ca.

Écocentres

Pour en savoir plus sur les écocentres de la région et leurs horaires, consultez le site Internet suivant : www.laregieverte.ca.



La Fête des voisins : soumettez votre activité d'ici le 10 mai

Cette année encore, vous êtes invités, le samedi 8 juin, à célébrer avec vos voisins, de votre rue ou d'une portion de votre rue, dans le cadre de la Fête des voisins qui se déroule partout au Québec.

La première étape de l'organisation de votre fête est de parler ou d'écrire à votre voisin. Lancez-lui le défi de l'organiser avec vous. À deux, ça va mieux!

Pour sa part, la Ville de Pont-Rouge offrira un soutien technique aux organisateurs qui soumettent une demande. Les citoyens intéressés sont invités à faire connaître d'abord leur intention d'organiser une fête avant le 10 mai au Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire par téléphone au 418 873-4481, poste 204.

Sondage

Désirant améliorer l'offre de loisirs pour les adultes de 50 ans et plus, le Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire sollicite votre aide.

Vous faites partie de la clientèle ciblée et désirez courir la chance de gagner une paire de billets pour un spectacle au Moulin Marcoux? Il vous suffit de répondre à ce court sondage. Pour ce faire, rendez-vous dans la section « Actualités » du site Internet de la Ville de Pont-Rouge.

Merci de votre collaboration!

Permis et consignes pour les brûlages à ciel ouvert

Avant d'effectuer un brûlage à ciel ouvert, que ce soit pour des branches ou tout autre article, un citoyen doit demander un permis au Service de sécurité incendie de la Ville de Pont-Rouge.

Ce permis peut être obtenu gratuitement en vous présentant à l'hôtel de ville ou en remplissant le formulaire *Demande de permis de feu* disponible sur notre site Internet dans la section « Services aux citoyens » sous la rubrique « Incendie ».

Même si vous avez en main un tel permis, les consignes de sécurité suivantes doivent être respectées rigoureusement.

- En aucun cas, vous ne devez utiliser d'accélérant pour allumer ou entretenir un feu;
- Un adulte responsable du feu doit se trouver, en tout temps, sur les lieux du brûlage;
- Un feu ne doit pas être allumé quand l'indice de danger d'incendie publié par la SOPFEU à l'adresse www.sopfeu.qc.ca est de niveau « Élevé » à « Extrême »;
- Il est nécessaire de vérifier la vitesse et la direction du vent avant un brûlage,

car un vent trop violent peut vous faire perdre rapidement le contrôle du feu et le propager à une forêt ou à des bâtiments environnants;

- Si vous craignez une propagation du feu en raison de vents élevés ou de sécheresse, veuillez attendre que les conditions météorologiques s'améliorent;
- Avant de faire un brûlage, choisissez un endroit dégagé, éloigné de la forêt, de bâtiments, de matières combustibles et de réservoirs de matières dangereuses;
- Vous devez toujours avoir à portée de main du matériel permettant d'éteindre

le feu (extincteur, boyau d'arrosage, etc.);

- Il est important de bien éteindre votre feu avant de quitter les lieux du brûlage en appliquant beaucoup d'eau sur celui-ci et en brassant les cendres de façon à ce que l'eau y pénètre efficacement.

Si vous perdez le contrôle du feu, n'hésitez pas à composer le 911.

Pour toute autre question relative aux feux à ciel ouvert, veuillez communiquer avec le Service de sécurité incendie au 418 873-4481.



Vidange des installations septiques du secteur Nord

Malgré la forte accumulation de neige au sol ce printemps, le service de vidange des installations septiques doit débuter ses activités dès le 1^{er} mai pour le secteur Nord de Pont-Rouge.

Les résidences des citoyens concernés sont celles qu'on retrouve dans le secteur Nord, notamment le rang St-Jacques, le rang de

l'Enfant-Jésus, le chemin du Bois-de-l'Ail, le chemin du Grand-Remous, le rang du Brûlé, le rang Terrebonne et les rues de la Montagne.

Afin de vous assurer que la vidange de votre installation puisse être effectuée lors du passage de l'entrepreneur, nous tenons à vous rappeler que votre

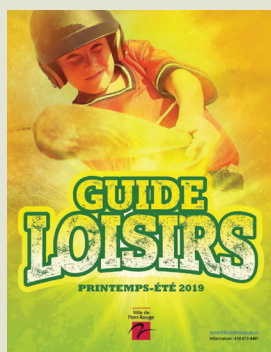
installation septique doit être dégagée conformément aux directives émises dans l'avis de vidange.

Pour plus de renseignements, consultez le site Web de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf à l'adresse suivante : www.laregieverte.ca.

LES LOISIRS

GUIDE LOISIRS PRINTEMPS-ÉTÉ 2019

Vous souhaitez en savoir plus sur les activités de loisirs offertes à Pont-Rouge? Le Guide loisirs est là pour ça! Consultez l'édition printemps-été 2019 dès maintenant au ville.pontrouge.qc.ca.



INSCRIPTIONS

CAMP DE JOUR ÉTÉ

La période d'inscription au camp de jour estival approche à grands pas. Elle aura lieu du mardi 21 mai à 8 h au vendredi 31 mai à 12 h, en ligne et à la réception de l'hôtel de ville. Les tarifs et la programmation générale sont présentés dans le Guide loisirs printemps-été 2019 et le détail des activités offertes sera disponible au début du mois de mai au ville.pontrouge.qc.ca/loisirs/camp-de-jour-relaxe et au facebook.com/campdejourpontrouge. D'ici là, vous pouvez consulter les tarifs et la programmation générale dans le Guide loisirs printemps-été 2019.

COURS DE TENNIS POUR ENFANTS

Il est déjà temps de penser aux inscriptions aux cours de tennis pour enfants! Cette année encore, la qualité des cours sera assurée par l'Académie de tennis de Pierre Samson. Les inscriptions peuvent être faites en ligne ou sur place à la réception de l'hôtel de ville, du 27 mai à 8 h au 7 juin 2019 à 12 h. Pour plus de détails, consultez le Guide loisirs printemps-été 2019 sur notre site Web. Faites vite, les places sont limitées!

À LA BIBLIOTHÈQUE AUGUSTE-HONORÉ-GOSSELIN

SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

Le 3 mai de 18 h à 22 h aura lieu notre avant-dernière soirée de jeux de société avant la pause de l'été. Apportez vos jeux ou essayez un jeu de notre collection. Une activité gratuite à faire entre amis ou en famille.

DÉVOILEMENT DU GRAND JEU DE L'ÉTÉ

C'est le lundi 27 mai que sera dévoilé le Grand jeu de l'été. Après avoir vaincu le Mangeur de livres l'été dernier, dans quel genre d'aventure seront entraînés les jeunes pour l'été 2019? Surveillez notre page Facebook ou informez-vous au comptoir de prêt pour plus de détails à compter du 27 mai.

DODO À LA BIBLIO

Dans la nuit du vendredi 10 mai au samedi 11 mai, venez vivre une expérience hors du commun en passant la nuit dans votre bibliothèque. Une activité familiale à ne pas manquer. Pour plus de renseignements et pour s'inscrire, présentez-vous dès le 23 avril au comptoir de prêt. Un dépôt de 20 \$ par famille est demandé et vous sera remboursé lors de l'activité. Le petit-déjeuner sera fourni aux participants. Les places sont limitées à 20 personnes, inscrivez-vous rapidement.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Nous souhaitons développer un projet pilote de service de bibliothèque à domicile pour des personnes ayant une condition ne leur permettant pas de se déplacer à la bibliothèque et qui demeurent toujours dans leur maison (qui ne résident pas dans un lieu offrant des services privés ou publics). Nous souhaitons ainsi briser l'isolement de ces personnes en leur apportant des livres directement à la maison, selon leurs goûts et préférences.

Si ce projet vous interpelle et que vous souhaitez nous aider à le développer, communiquez avec Sylvain Brousseau au 418 873-4052.

AU COMPLEXE HUGUES-LAVALLÉE

COURS DE NATATION DU PRINTEMPS

Il est encore possible de se joindre aux cours de natation adultes du printemps 2019. Informez-vous au sujet des places disponibles à la réception de la piscine ou par téléphone au 418 873-4896, poste 0.

Cours	Dates session printemps
Adultes	Du 22 avril au 9 juin (7 semaines)

BAINS PUBLICS

À la suite de la refonte du site Web de la Ville, vous devez maintenant emprunter un nouveau chemin pour consulter nos horaires. Rendez-vous au ville.pontrouge.qc.ca dans l'onglet « Loisirs ». Puis, dans la section « Sports », vous trouverez, entre autres, l'horaire des bains publics.



CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET STRETCHING POUR AÎNÉS ACTIFS

Vous pouvez encore vous joindre au cours d'une durée de 8 semaines de la session printemps 2019 (clientèle de 50 ans et plus) qui a débuté le 16 avril dernier à la Place Saint-Louis. Pour plus d'informations, consultez le Guide loisirs printemps-été 2019 disponible au ville.pontrouge.qc.ca ou par téléphone 418 873-4896, poste 0.

AU CENTRE RÉCRÉATIF JOÉ-JUNEAU

En prévision des inscriptions pour le hockey mineur, le patinage artistique et au Programme Patinage Plus qui auront lieu du 8 au 12 juillet, nous vous invitons à consulter l'édition printemps-été 2019 du Guide loisirs. Créez dès maintenant votre compte d'inscription en ligne!

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

CERF VOLANT DE PORTNEUF

DÉJEUNER-CONFÉRENCE « L'ÉDUCATION DANOISE »

Jeudi 16 mai de 9 h à 11 h, au local 171 de la Place Saint-Louis (porte 4)

Le CERF Volant de Portneuf invite les parents à venir déjeuner tout en assistant à une conférence qui porte sur l'éducation danoise. La personne-ressource invitée est

Mme Marie-Pierre Villeneuve, conseillère principale chez Bedaine Urbaine.

Inscription requise au 418 873-4557. Les places sont limitées.

Coût : La carte de membre familiale (5 \$/an) est requise.

CHŒUR ALLEGRO

CONCERT « LA BEAUTÉ DU MONDE »

Dimanche 26 mai à 14 h, à l'église de Pont-Rouge

C'est sous le thème « La beauté du monde » que le Chœur Allegro vous présente son concert printanier, sous la direction musicale de Mme Nathalie Dumont

accompagnée au piano par Mme Sylvie Deveault et au violon par Mme Kattialine Painchaud. Les billets sont disponibles au coût de 18 \$ en prévente ainsi qu'à l'entrée le jour du concert à 20 \$. Information : 418 873-2337.

CLUB LIONS DE PONT-ROUGE

BANQUET AUX CRABES

Samedi 11 mai à 18 h, au Centre récréatif Joé-Juneau

Ce banquet aux crabes à volonté comblera vos papilles gustatives tout en vous permettant de contribuer aux œuvres des Lions. Sous la présidence d'honneur de Monsieur Clément Brière, président de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf, les fonds amassés viendront en aide à des

personnes de notre communauté. Votre support est indispensable au succès de cette activité. Nous comptons sur vous pour relayer l'information dans votre réseau et informer vos proches. Soirée dansante et service de bar sur place. Achat de cartes d'entrée au coût de 80 \$ par personne au 418 873-2548 ou au clublionspontrouge@hotmail.com.

CORPORATION DES LIEUX HISTORIQUES DE PONT-ROUGE

LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2019

Mardi 14 mai à 19 h, au Moulin Marcoux

Dévoilement des spectacles et des activités prévues pour la saison estivale, prévente de billets et animation! Information : 418 873-2027 ou moulinmarcoux@derytele.com.

INSCRIPTION AUX CAMPS SPÉCIALISÉS

Les camps de jour spécialisés sont de retour cet été, la période d'inscription est maintenant commencée! Pour plus

d'informations, consultez les sites Web du [Moulin Marcoux](#) et de la [Maison Déry](#).

Camp artistique : 1^{er} au 5 juillet pour les 8 à 11 ans

Camp d'archéologie : 8 au 12 juillet pour les 9 ans et plus

Camp de théâtre : 15 au 19 juillet pour les 7 à 11 ans



CALENDRIER DES ACTIVITÉS MAI

MERCREDI BINGO

1

18 h 45, Salle Marcel-Bédard de la Place Saint-Louis (porte 14)

VENDREDI SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ

3

18 h à 22 h, Bibliothèque Auguste-Honoré-Gosselin

LUNDI SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

6

19 h, Salle Marcel-Bédard de la Place Saint-Louis (porte 14)

MARDI CONFÉRENCE « AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ » DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE PONT-ROUGE

7

19 h, Salle Marcel-Bédard de la Place Saint-Louis (porte 14)

MERCREDI BINGO

8

18 h 45, Salle Marcel-Bédard de la Place Saint-Louis (porte 14)

VENDREDI DODO À LA BIBLIO

10

Dès 18 h, Bibliothèque Auguste-Honoré-Gosselin
Fin : 11 mai, 9 h

SAMEDI BANQUET AUX CRABES DU CLUB LIONS

11

18 h, Centre récréatif Joé-Juneau

MARDI LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 2019 DU MOULIN MARCOUX

14

19 h, Moulin Marcoux

MERCREDI BINGO

15

18 h 45, Salle Marcel-Bédard de la Place Saint-Louis (porte 14)

MERCREDI DÉJEUNER-CONFÉRENCE DU CERF VOLANT DE PORTNEUF : « L'ÉDUCATION DANOISE »

16

9 h à 11 h, Place Saint-Louis (porte 4)

(SUITE AU VERSO)

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

MAI (SUITE)

VENDREDI 17 « Y'A PAS DE MÂLE À ÇA! »
DU THÉÂTRE DE
PONT-ROUGE
20 h, Moulin Marcoux
Jusqu'au 1^{er} juin

LUNDI 20 BUREAUX FERMÉS
Journée nationale des patriotes

MARDI 21 DÉBUT DES INSCRIPTIONS –
CAMP DE JOUR ÉTÉ
Dès 8 h en ligne et à la
réception de l'hôtel de ville
Fin : 31 mai, 12 h

MERCREDI 22 BINGO
18 h 45, Salle Marcel-Bédard de
la Place Saint-Louis (porte 14)

SAMEDI 25 MARCHÉ AUX PUCES DE LA
MAISON DES JEUNES
De 8 h à 16 h, Centre récréatif
Joé-Juneau

DIMANCHE 26 CONCERT DU CHŒUR
ALLEGRO « LA BEAUTÉ DU
MONDE »
14 h, église de Pont-Rouge

JOURNÉE DE L'ARBRE
9 h à 12 h, stationnement
arrière de la Place Saint-Louis

LUNDI 27 DÉBUT DES INSCRIPTIONS –
COURS DE TENNIS POUR
ENFANTS
Dès 8 h en ligne et à la
réception de l'hôtel de ville
Fin : 7 juin, 12 h

MERCREDI 29 BINGO
18 h 45, Salle Marcel-Bédard de
la Place Saint-Louis (porte 14)

> SUITE

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

FADOQ PONT-ROUGE

LES CAFÉ-CONFÉRENCES FONT RELÂCHE POUR LA SAISON ESTIVALE

Le comité Café-conférences de la FADOQ de Pont-Rouge désire vous remercier de votre intérêt et vous souhaiter de belles vacances 2019. Les conférences repren-

dront le 18 septembre 2019 et les cartes pour la saison prochaine sont en vente au prix de 40 \$, soit une économie de 16 \$.

Information : 581 329-5123

MAISON DES JEUNES

MARCHÉ AUX PUCES ANNUEL

Samedi 25 mai de 8 h à 16 h, au Centre récréatif Joé-Juneau

De nombreux objets seront mis en vente sur près de 70 tables dans le cadre du marché aux puces annuel de la Maison des jeunes. De plus, un camion et un canon des Forces armées canadiennes

seront sur place. Les intéressés pourront même monter à bord et s'entretenir avec les militaires. De belles découvertes en perspective! Venez encourager la Maison des jeunes ainsi que ses exposants qui seront présents en grand nombre!

Information : 418 873-4508

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE PONT-ROUGE

CONFÉRENCE « AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ : LES SŒURS DE LA CHARITÉ DE SAINT-LOUIS À PONT-ROUGE ET AU QUÉBEC »

Mardi 7 mai à 19 h, à la Salle Marcel-Bédard de la Place Saint-Louis (porte 14)

« C'est en 1904, deux ans seulement après leur arrivée en Amérique, que des religieuses de la congrégation s'installent à Pont-Rouge pour prendre en charge l'école paroissiale. Puis, un pensionnat ouvre ses portes, et enfin, c'est ici que la congrégation décide de fonder son école normale en 1946. »

La Société d'histoire de Pont-Rouge vous invite à cette conférence gratuite qui revisitera l'insertion des Sœurs de la Charité de Saint-Louis dans le système d'éducation au Québec et plus particulièrement au sein de la communauté à Pont-Rouge. Bienvenue à tous!

Information : 418 563-4911



THÉÂTRE DE PONT-ROUGE

PIÈCE DE THÉÂTRE « Y'A PAS DE MÂLE À ÇA! »

Les 17, 18, 23, 24, 25, 30 et 31 mai ainsi que le 1^{er} juin 2019, à 20 h, au Moulin Marcoux

Le Théâtre de Pont-Rouge vous revient cette année avec la pièce « Y'a pas de mâle à ça! ». Cette pièce, dont le texte et l'adaptation sont de Geneviève Boivin, d'après la pièce de Jean-Claude Martineau, est un enchaînement de malentendus salés et de péripéties des plus loufoques.

Dans une atmosphère hilarante, venez à la rencontre d'une famille ordinaire qui rend le quotidien extraordinaire. Ne manquez pas cette occasion de passer une soirée inoubliable! Coût : 22 \$ (frais de billetterie inclus). Billets en vente au www.theatredepontrouge.com ou auprès de Mme Martine Roy au 418 873-2809 et Mme Linda Poliquin au 418 873-3013.